

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LIMOGES - 8701 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/06/2025 - 3571 - 2018 B 00804 - 844 479 196 - A LA CAP

**Monsieur le Greffier du
Tribunal de Commerce de Limoges
23 Place Winston Churchill**

87000 Limoges

Nos réf. :

Société : **A LA CAP**
N° RCS : **R.C.S. Limoges : 844 479 196**

Bellac, le 10 juin 2025

Monsieur le Greffier,

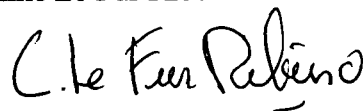
Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, et concernant la société sous références, les documents suivants :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) pour l'exercice clos le 31/12/2024.
- L'extrait du procès-verbal concernant l'affectation du résultat.

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Mme Le Fur Ribeiro



N° de Dossier : ALACAP

En Euro

JC

S.A.S. ATHENA 42 Avenue des Bénédictins 87000 LIMOGES

S.c.o.p. A LA CAP

12 AVENUE DE LA LIBERATION

87300 BELLAC

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

2050

Réel Normal BIC

Pauline infirmière à l'hôpital

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
8700500	308703	43	-	651
N° Siret		84447919600017		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2025 cerfa N° 11084* 26 Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/01/24		et clos le		31/12/24	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
S.c.o.p. A LA CAP 12 AVENUE DE LA LIBERATION 87300 BELLAC							
SIRET 84447919600017				Mél : ribeiro.corinne@orange.fr			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées				Action sociale sans hébergement n.c.a.			
				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		5 403	
2 Plus-values				PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Autres dispositifs		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quindecies A			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %				N°			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐				Si oui, indication du logiciel utilisé			
Isacompta							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
S.A.S. ATHENA 42 Avenue des Bénédictins 87000 LIMOGES							
Tél : 0555062224				Tél :			
OGA/OMGA				Identité du déclarant :			
Viseur conventionné				Date : 15/02/25 Lieu : BELLAC			
(Cocher la case correspondante)				GERANTE			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Qualité et nom du signataire : MME LE FUR RIBEIRO			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Signature			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :							

C. LFR

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*07

Designation de l'entreprise : <u>S.c.o.p. ALA CAP</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>12 AVENUE DE LA LIBERATION 87300 BELLAC</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>84447919600017</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC
	Frais de développement*	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'1 an :
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			CR
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

C-LFR

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)							c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d			
Montant des distributions, autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e			
							f			
							g			
							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j			
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)			
H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
			2	3	4	5	6	7	8	
LE FUR - TARBES BENOIT - 12 AVENUE DE LA LIBERATION 87300 BELLAC			320	2024	35 502					
LE FUR RIBEIRO RIBEIRO CORINNE 12 AVENUE DE LA LIBERATION 87300 BELLAC			320	2024	69 983					
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
						0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

1. FR

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.c.o.p. A LA CAP										Néant ☐ *					
										Exercice N					
										France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC							
	Production vendue { biens * services *			FD		FE		FF							
				FG	330 640	FH		FI	330 640						
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	330 640	FK		FL	330 640						
	Production stockée *							FM							
	Production immobilisée *							FN							
	Subventions d'exploitation							FO	989						
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							FP	130						
	Autres Produits (1) (11)							FQ	9						
Total des produits d'exploitation (2) (I)										FR	331 768				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS							
	Variation de stocks (marchandises) *							FT							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	10 159						
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV							
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	128 148						
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	18 497						
	Salaires et traitements *							FY	124 513						
	Charges sociales (10)							FZ	58 808						
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)							GA	7 887					
					- dotations aux provisions						GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *							GC						
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD						
	Autres charges (12)							GE	6						
Total des charges d'exploitation (4) (II)										GF	348 020				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										GG	-16 252				
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *							GH							
	Perte supportée ou bénéfice transféré *							GI							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	3						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL							
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM							
	Différences positives de change							GN							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO							
	Total des produits financiers (V)										GP	3			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ							
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	108						
	Différences négatives de change							GS							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT							
	Total des charges financières (VI)										GU	108			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										GV	-105				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										GW	-16 357				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

C. LFR

Désignation de l'entreprise		S.c.o.p. A LA CAP		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	19 200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	19 200	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	62 346	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	466	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-16 382	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	84 829	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	5 831	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	9 950	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX		
	Dettes fiscales et sociales			DY	90 017	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	105 798		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	190 628		
RENVU	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Ecart de réévaluation libre			ID	
		Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	104 331	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

C. LFR

Désignation de l'entreprise		S.c.o.p. A LA CAP		Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						3	
INCORP.		TOTAL I		CZ	D8	D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	KE	KF	
CORP.				KG	KH	KI	
Terrains				KJ	KK	KL	
Sur sol propre		L9		KM	KN	KO	
Sur sol d'autrui		M1		KP	KQ	KR	
Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		M2		KS	KT	KU	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3		KV	KW	KX	
Installations générales, agencements, aménagements divers *				KY	KZ	LA	
Matériel de transport *				LB	LC	LD	790
Matériel de bureau et mobilier informatique				LE	LF	LG	
Emballages récupérables et divers *				LH	LI	LJ	
Immobilisations corporelles en cours				LK	LL	LM	
Avances et acomptes				LN	LO	LP	790
TOTAL III							
FINANCIERES				8G	8M	8T	
Participations évaluées par mise en équivalence				8U	8V	8W	
Autres participations				1P	1R	1S	
Autres titres immobilisés				1T	1U	1V	
Prêts et autres immobilisations financières				LQ	LR	LS	
TOTAL IV							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH	ØJ	790
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
		par virements de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
		1		2		3	
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.		TOTAL I		CØ	DØ	D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		LV	LW	1X	
CORP.				LX	LY	LZ	
Terrains				MA	MB	MC	
Sur sol propre		IQ		MD	ME	MF	
Sur sol d'autrui		IR		MG	MH	MI	
Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MJ	MK	ML	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MM	MN	MO	
Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MP	MQ	MR	
Matériel de transport		IV		MS	MT	MU	
Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MV	MW	MX	
Emballages récupérables et divers *		IX		MZ	NA	NB	
Immobilisations corporelles en cours		MY		ND	NE	NF	
Avances et acomptes		NC		NG	NH	NI	
TOTAL III		IY					
FINANCIERES				ØU	M7	ØW	
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØX	ØY	ØZ	
Autres participations		IØ		2B	2C	2D	
Autres titres immobilisés		1I		2E	2F	2G	
Prêts et autres immobilisations financières		12			2H		
TOTAL IV		13		NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK	ØL	ØM	57 638

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

C.L.F.R.

Désignation de l'entreprise		S.c.o.p. A LA CAP		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	25	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	25	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-25	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	331 771	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	348 153	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	-16 382	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	11 208
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD	
	(9)	Dont transfert de charges			A1	130
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatifs	A6	Obligatoires	A9
			dont cotisations facultatives Madelin	A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDES ND				25		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise S.c.o.p. A'LA CAP										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	109	PN	119	PO		PQ	228		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 052	QA	1 657	QB		QC	7 709		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	11 183	QE	2 964	QF		QG	14 147		
	Matériel de transport	QH	251	QI	240	QJ		QK	491		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 295	QM	2 906	QN		QO	8 202		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	22 891	QV	7 887	QW		QX	30 778		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	22 891	ØP	7 887	ØQ		ØR	30 778		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS			REPRISES						
Immobilisations amortissables	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
- SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.c.o.p. A LA CAP

Néant ☒ *

Exercice N clos le 31/12/2024

CADRE 'A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

C. LFR

Désignation de l' entreprise : S.c.o.p. A LA CAP				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	626	UV		UW	626			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	20	20						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	646	VU	20	VV	626			
	RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD							
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE							
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	5 831	4 364	1 467						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C	75 151	75 151							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	13 998	13 998							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	868	868							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	9 950	9 950							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	105 798	VZ	104 331		1 467				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 465	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise		S.c.o.p. A LA CAP		Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obli- gations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
- corporelles			6E	6F	6G	6H
- Titres mis en équivalence			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
- titres de participation			9U	9V	9W	9X
- autres immobilisa- tions financières (1) *			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles }	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

C.L.F.R.

Désignation de l'entreprise <u>S.c.o.p. A LA CAP</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	5 403
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	5 403
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	16 281
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2)- Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

C-LFR

Désignation de l'entreprise : S.c.o.p. A LA CAP		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2024			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	- 8 849	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	- 2 105	XE	10 954	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 series D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	25	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)							Y7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés* à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes : { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) à long terme - imposées aux taux à 0 %							Y8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro*		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I	WR	10 979	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice - (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes particuliers / impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV	
		- imposées au taux de 0 %							WH	
		- imposées au taux de 19 %							WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :									
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX	
Mesures d'incitation	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Avantages sur le bénéfice et exonérations	France ruralités revitalisation - FRR (art. 44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 octies)	L2	J.E.I. (art.44 series A)	L5		XF	
		S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 quinquies)	PA					
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 dodécies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH				XG	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC					
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD					
dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI						
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL								
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN						
							XO	5 403		

Désignation de l'entreprise : S.c.o.p. A LA CAP -- -- -- -- -- Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

C-LFR

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058 - C - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>S.c.o.p. A LA CAP</u>										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC				AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - - Autres réserves		ZB	1 584
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	28 251				Dividendes	ZE	-	
	Prélèvements sur les réserves			ØE					Autres répartitions	ZF		
	TOTAL I			ØF	28 251				Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZH	28 251	
									TOTAL II			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier * (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)						J7			YQ	5 231	
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	3 530	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8			XQ	32 148	
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	4 888 -	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES	1 400		ST	87 583	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD									ZJ	128 148	
	- CFE et CVAE									YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)						ZS			9Z	18 497	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD									YX	18 497	
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024) *									ØB	141 268	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *						XP					
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.						JA					
	Plus-values à 15 %						JK					
	Plus-values à 19 %						JM					
	Groupe : résultat d'ensemble.						JD					
	Plus-values à 15 %						JN					
Plus-values à 19 %						JP						
Imputations						JL						
Imputations						JC						
Plus-values à 0 %						JO						
Imputations						JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale						JH						
N° SIRET de la société mère du groupe						JJ						

C.LFR

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : S.c.o.p. A LA CAP

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1					
N-2					
N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

C. LFR

Désignation de l'entreprise : S.c.o.p. A LA CAP		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
		Durée en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	2
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	330 640
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	330 640
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	9
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	989
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	998
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	32 904
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	62 048
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	94 958
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	236 679
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	236 679
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	330 640
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>S.c.o.p. A LA CAP</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés						
- donnant lieu à complément d'IS	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
				donnant lieu à complément d'impôt	③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt
				④		

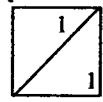
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

C.LFR

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET : 84447919600017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.c.o.p. A LA CAP

ADRESSE (voie) 12 AVENUE DE LA LIBERATION

CODE POSTAL 87300 VILLE BELLAC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

C.L.F.R.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

8 4 4 4 7 9 1 9 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.c.o.p. A LA CAP

ADRESSE (voie)

12 AVENUE DE LA LIBERATION

CODE POSTAL

87300

VILLE

BELLAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	640
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	640

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MADA Nom de famille TARBES Prénom(s) BENOIT
Nom d'usage LE FUR % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 320,00
Naissance : Date 28/06/1954 N° Département 65 Commune TARBES Pays France
Adresse : N° 12 Voie AVENUE DE LA LIBERATION
Code postal 87300 Commune BELLAC Pays France

Titre (2) MADA Nom de famille RIBEIRO Prénom(s) CORINNE
Nom d'usage LE FUR RIBEIRO % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 320,00
Naissance : Date 10/04/1963 N° Département 35 Commune RENNES Pays France
Adresse : N° 12 Voie AVENUE DE LA LIBERATION
Code postal 87300 Commune BELLAC Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.-

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

C.LFR

Désignation de l'entreprise S.c.o.p. A LA CAP
Numéro de siret 84447919600017

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Désignation de l'entreprise S.c.o.p. A LA CAP

Numéro de siret

84447919600017

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
CP 2024 CONGES PAYES DIRECT	11 466
Charges s/CP 2024 COTISATIONS AUTRES ORG.SOCIAUX	4 816
Total des charges à payer	16 281

C.LFR

A LA CAP

Société Coopérative à responsabilité limitée à capital variable

Siège social : 12 avenue de la Libération – 87300 BELLAC

R.C.S. Limoges : 844 479 196

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2024
--

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice 2023 font apparaître un bénéfice de 28 250,50 €.

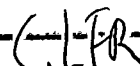
L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de 28 250,50 € de la manière suivante :

- Réserve légale (plafond capital) :	1 583,67 €
- Réserve « fonds de développement » :	15 366,63 €
- Réserve spéciale de participation 40 % :	11 300,20 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme.

La Gérance



1. The first part of the paper is devoted to the study of the properties of the function $f(x)$ defined by the equation

$$f(x) = \int_0^x \frac{1}{1+t^2} dt$$

for $x \in \mathbb{R}$. It is shown that $f(x)$ is an odd function and that $f(x) \in C^1(\mathbb{R})$. Moreover, it is proved that $f(x)$ is a strictly increasing function and that $f(x) \in C^2(\mathbb{R})$.

2. In the second part of the paper, we study the properties of the function $g(x)$ defined by the equation

$$g(x) = \int_0^x \frac{1}{1+t^4} dt$$

for $x \in \mathbb{R}$. It is shown that $g(x)$ is an even function and that $g(x) \in C^1(\mathbb{R})$. Moreover, it is proved that $g(x)$ is a strictly increasing function and that $g(x) \in C^2(\mathbb{R})$.

3. In the third part of the paper, we study the properties of the function $h(x)$ defined by the equation

$$h(x) = \int_0^x \frac{1}{1+t^6} dt$$

for $x \in \mathbb{R}$. It is shown that $h(x)$ is an even function and that $h(x) \in C^1(\mathbb{R})$. Moreover, it is proved that $h(x)$ is a strictly increasing function and that $h(x) \in C^2(\mathbb{R})$.

4. In the fourth part of the paper, we study the properties of the function $k(x)$ defined by the equation

$$k(x) = \int_0^x \frac{1}{1+t^8} dt$$

for $x \in \mathbb{R}$. It is shown that $k(x)$ is an even function and that $k(x) \in C^1(\mathbb{R})$. Moreover, it is proved that $k(x)$ is a strictly increasing function and that $k(x) \in C^2(\mathbb{R})$.

5. In the fifth part of the paper, we study the properties of the function $l(x)$ defined by the equation

$$l(x) = \int_0^x \frac{1}{1+t^{10}} dt$$

for $x \in \mathbb{R}$. It is shown that $l(x)$ is an even function and that $l(x) \in C^1(\mathbb{R})$. Moreover, it is proved that $l(x)$ is a strictly increasing function and that $l(x) \in C^2(\mathbb{R})$.

A LA CAP

Société Coopérative à responsabilité limitée à capital variable

Siège social : 12 avenue de la Libération – 87300 BELLAC

R.C.S. Limoges : 844 479 196,

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin à 10h00, les associés se sont réunis au siège de la société A LA CAP - 12 avenue de la Libération à Bellac, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la Gérante.

Sont présents ou représentés :

- Mme Corinne LE FUR RIBEIRO, propriétaire de 480 parts, soit : 9 600 €
- M. Benoît LE FUR, propriétaire de 480 parts, soit : 9 600 €

19 200 €

Total des parts présentes ou représentées : 960

sur les 960 parts composant le capital social.

Mme Corinne LE FUR RIBEIRO préside la séance en qualité de Gérante associée.

La Présidente dépose sur le bureau :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé
- Le texte des résolutions proposées

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte. Puis la Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- *Lecture du rapport de gestion établi par la gérance*
- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la gérance*
- *Affectation des résultats de l'exercice*
- *Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du commerce*

BLF

C. L. F. R.

- Fixation du montant du capital social au 31/12/2024
- Fixation de la valeur de remboursement de la part au titre de l'exercice clos le 31/12/2024
- Questions diverses.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Après différents échanges et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) clos au 31/12/24 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 16 382 €.

Nous vous proposons d'affecter cette perte de 16 382 € de la manière suivante :

- Compte report à nouveau : - 16382€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte que conformément aux dispositions de l'article 223 du même code, les comptes de l'exercice 2024 ne comprennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions des articles 39-4, 39-5 et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale constate l'absence de versement de dividendes sur les trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce, approuve les dites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance, constate que le capital qui s'élève à 19 200 € au 31/12/2024, n'a pas évolué par rapport à l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, et compte tenu de la situation nette de la société, constate que la valeur de remboursement de la part pour l'exercice clos le 31/12/24, s'établit à 20 € (vingt euros).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

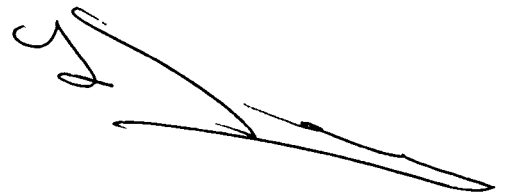
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par la Gérante et l'associé.

Mme Corinne Le Fur Ribeiro,
Gérante



M. Benoît Ribeiro,
Associé



2. The first of these is the fact that the
the first of these is the fact that the

the first of these is the fact that the

the first of these is the fact that the

the first of these is the fact that the

the first of these is the fact that the

the first of these is the fact that the

the first of these is the fact that the